

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 2024/09/15

Date de la convocation : 20 septembre 2024	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h00	Acte exécutoire à compter du : 30 septembre 2024	Affichée en Mairie le : 30 septembre 2024
---	--	--	---

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KEUVREUX Anita	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	M. DOLBEAU Jonathan
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	Mme GATTO Josiane
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme STEINBACH Danielle
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. MARRELLA Vincent procuration à M. DUMON Joël
Mme AUTOMURO Clotilde procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier
Mme BENCI Monique procuration à Mme DA ROCHA Maria
M. IORFIDA procuration à M. RUPPERT José
M. IAFRATE Michel procuration M. PELTIER Xavier
Mme MOLINA Angélique procuration M. DOLBEAU Jonathan
M. BEN ARIF Samir procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

15. Adhésion contrat d'assurance statutaire.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5 non abrogé),

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion,

VU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GROUPAMA
Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORÉ
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2025)
Préavis : Contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL

Garanties retenues :

Désignation des risques	Formule de franchise par arrêt	Taux en %
Décès	Sans franchise	0.23
Accident de service et maladie contractée en service	Franchise (IJ) 15 jours consécutifs	1.31

Aux taux de l'assureur, s'ajoute la contribution annuelle financière de 0.14 % de la masse salariale assurée par la collectivité, pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

CHARGE le Maire de résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

CHARGE le Maire de résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Les crédits nécessaires au paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion seront prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 27 septembre 2024

Le Maire,


Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,


Jonathan DOLBEAU